

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société AXIS GESTION. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

-Au cours de l'exercice 2008, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des actions admises à la cote de la bourse, des actions OPCVM, des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opération d'émission par appel public à l'épargne et des bons de trésor assimilables à des taux se situant au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2008.

-Au cours de l'exercice 2008, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement.

-Au cours de l'exercice 2008, le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a employé plus que 10% de son actif net en des titres émis par un même émetteur. Cette situation est en dépassement de la limite de 10% de l'actif net fixée par l'article 29 du code OPCVM tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis par un même établissement .

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

**Bilan arrêté au 31/12/2008
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/12/2008	31/12/2007
	ACTIF		
AC1-	Portefeuille-titres	5 777 700	2 716 408
	a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1 3 506 268	1 416 293
	b- Obligations et valeurs assimilées	4.2 2 271 432	1 300 115
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	1 891 706	791 029
	a- Placements monétaires	4.3 499 490	628 282
	b- Disponibilités	1 392 216	162 747
AC3-	Créances d'exploitation	-	5 621
	TOTAL ACTIF	7 669 406	3 513 058
	PASSIF		
PA1-	Opérateurs créditeurs	21 467	18 379
PA2-	Autres créditeurs divers	4 499	4 293
	TOTAL PASSIF	25 966	22 672
	ACTIF NET		
CP1-	Capital	4.5 7 294 521	3 396 707
CP2-	Sommes Capitalisables	348 919	93 679
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	184 763	20 698
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	164 156	72 981
	ACTIF NET	7 643 440	3 490 386
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 669 406	3 513 058

**ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-08 au 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		Exercice clos le 31-12-08	Exercice clos le 31-12-07
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.4 272 109	99 069
	a. Dividendes	175 103	63 536
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	97 006	35 533
PR2-	Revenus des placements monétaires	822	427
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	272 931	99 496
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6 -130 067	-42 828
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	142 864	56 668
CH2-	Autres charges	4.7 -11 674	-5 385
	RESULTAT D'EXPLOITATION	131 190	51 283
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	32 966	21 698
	SOMMES CAPITALISABLES	164 156	72 981
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-32 966	-21 698
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 640	52 876
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	380 289	138 695
	Frais de négociation	-25 547	-6 258
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	519 572	236 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-08 au 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-08	Exercice clos le 31-12-07
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	519 572	236 597
a- Résultat d'exploitation	131 190	51 283
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 640	52 876
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	380 289	138 695
d- Frais de négociation	-25 547	-6 258
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 633 481	1 356 221
a / Souscriptions	19 010 032	5 870 875
Capital	16 594 240	5 347 750
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 103 996	434 300
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	311 796	88 826
b / Rachats	-15 376 551	-4 514 655
Capital	-13 291 648	-4 146 838
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-1 806 073	-300 689
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-278 830	-67 127
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 153 053	1 592 817
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	3 490 386	1 897 569
en fin de période	7 643 439	3 490 386
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	2 382	1 455
en fin de période	4 698	2 382
VALEUR LIQUIDATIVE	1 626,956	1 465,317
TAUX DE RENDEMENT	11,03%	12,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2008

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture

précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
Titres OPCVM				
FCP AAA	2 094	210 070	210 384	2,74%
FCP ATI	200	100 257	93 945	1,23%
ARABIA SICAV	62	3 248	3 583	0,05%
STRAT. ACT. SICAV	30	30 512	43 053	0,56%
AXIS T SICAV	2 260	240 552	240 710	3,14%
Total titres OPCVM	4 646	584 638	591 676	7,72%
COTE CONTINU				
AMEN B.	16 835	520 228	563 080	7,34%
ARTES	22 458	244 947	205 715	2,68%
ATB	12 123	58 892	64 713	0,84%
BIAT	8 350	354 015	310 319	4,05%
CIL	14 673	207 249	255 340	3,33%
MAGASIN GENERAL	5 344	169 294	311 753	4,07%
MONOPRIX	4 322	376 912	499 316	6,51%
PGH	72 107	521 782	436 392	5,69%
T. LEASING	1 504	36 904	34 439	0,45%
TPR	25 770	141 355	121 841	1,59%
UIB	2 225	29 035	28 315	0,37%
Total cote continu	185 711	2 660 611	2 831 222	36,92%
COTE FIXING				
ATB NS 2008	7 000	33 410	33 410	0,44%
Total cote fixing	7 000	33 410	33 410	0,44%
Total titres premier marché	192 711	2 694 021	2 864 633	37,35%
Droits				
ATB DA 2008	12 123	6 163	5 940	0,08%
BH DA 2007	11	13	-	0,00%
CIL DA 2008	14 673	39 249	44 019	0,57%
Total droits	26 807	45 425	49 959	0,65%
TOTAL	224 164	3 324 084	3 506 268	45,72%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 2 271 431DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
Emprunt d'Etat				
BTA_6.00_03/2012	100	100 450	104 303	1,36%
BTA_6.9_05/2022	630	615 244	637 824	8,31%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	53 503	0,69%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	106 832	1,39%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	107 482	1,40%
Emprunt de sociétés	8 344	704 720	1 261 485	16,44%
ATL06/1_7A_15/06	800	80 000	82 268	1,07%
ATTIJARI BANK_OCA_2006	544	2 720	2 820	0,03%
BTKD06/1_5A_18/12	200	12 000	12 023	0,15%

CIL05/2_7A_14/10	400	32 000	32 387	0,42%
CIL08/1_5A_29/08	5 000	500000	508 904	6,63%
GL04/1_5A_12/01	300	12 000	12 671	0,16%
TL06/1_5A_15/11	1 100	66 000	66 441	0,86%
TL08/1_5A_21/04	5000	500000	513178	6,69%
WIFAK06/1_5A_30/06_B	500	30 000	30 790	0,40%
TOTAL	9 324	1 675 652	2 271 432	29,61%

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-08 à 499 490 DT et correspond à des placements sous forme de certificat de dépôt rémunéré à 5,1% ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
CD_ABC_500_10J_5,11_10012009	499 433	499 490	6,513%
TOTAL	499 433	499 490	6,513%

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des actions	175 103	63 536
Revenus des BTA	53 723	19 089
Revenus des obligations de sociétés	43 283	16 444
Total	272 109	99 069

4.5- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 153 053 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	3 988 897
Variation de la part Revenu	164 156
Variation de l'Actif Net	4 153 053

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2008

Montant:	3 396 707
Nombre de titres :	2 382
Nombre d'actionnaires :	59

Souscriptions réalisées

Montant:	16 594 240
Nombre de titres émis :	11 637
Nombre d'actionnaires nouveaux :	19

Rachats effectués

Montant:	13 291 648
Nombre de titres rachetés :	9 321
Nombre d'actionnaires sortants :	29

Capital au 31-12-2008

Montant:	6 699 299*
Nombre de titres :	4 698
Nombre d'actionnaires :	49

Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	6 699 299
Variation de la différence d'estimation	33 640
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	380 289
Régularisation des sommes non distribuables	206 840
Frais de négociation	-25 547
Capital au 31-12-2008	7 294 521

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 130 067 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007	Variation
Rémunération du gestionnaire	124 151	36 928	87 223
Rémunération dépositaire	5 916	5 900	16
Total	130 067	42 828	87 239

4.7- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 11 674 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007	Variation
Redevance CMF	8 417	2 504	5 913
Honoraire CAC	2 233	2 227	6
Publicité et publication	512	511	1
Charges diverses	512	143	369
Total	11 674	5 385	6 289

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par actions et ratios pertinents

Données par actions		2008	2007
Revenus des placements		58,095	41,77
Charges de gestion des placements		-27,686	-17,98
	Revenu net des placements	30,410	23,79
Autres charges		-2,485	-2,485
	Résultat d'exploitation	27,925	21,529
Régularisation du résultat d'exploitation		7,017	9,109
	Sommes capitalisables de l'exercice	34,942	30,639
+ ou - values réalisées sur cession de titres		80,947	22,198
+ ou - values potentielles sur titres		7,160	58,226
Régularisation des sommes non distribuables		44,027	52,71
Frais de négociation		-5,438	-2,63
	+ou-values sur titres, frais de négociations et régularisation des SND	126,697	130,507
Valeur Liquidative		1 626,956	1 465,317
Ratios de gestion des placements		2008	2007
Charges / actif net moyen		-2,34%	-1,59%
Autres charges / actif net moyen		-0,21%	-0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen		2,95%	2,71%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement.

Le montant facturé par AXIS GESTION au titre de l'exercice 2008 s'élève à 124 151 DT HT.

- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement de frais annuels s'élevant à 5 000 DT HT.

- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.

- Le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a procédé durant l'exercice 2008 à l'acquisitions de 2 094 parts du FCP AAA et 200 parts du FCP ATI pour des sommes respectives de 210 070DT et 100 257DT .

Les souscriptions sont réalisées aux conditions de marché à savoir à la valeur liquidative .